

BOMBE DEGRIPPANT ROST-OFF PLUS 300ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.11.2018
9.2	07.03.2019	327066-00002	Date de la première version publiée: 15.12.2009

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : BOMBE DEGRIPPANT ROST-OFF PLUS 300ML
Code du produit : 0890 200

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Solvant
Détergent
Utilisation professionnelle du produit

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Würth France SA
Z.I.Ouest, Rue Georges Besse
67158 Erstein
Téléphone : +33 (0)388 64 53 00
Téléfax : +33 (0)388 64 62 00
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : prodsafe@wuerth.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (France) +33 (0)1 45 42 59 59. Nancy Anti-poisons Center (24/7) +33 (0)3 83 32 36 36 bnpc@chu-nancy.fr

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

BOMBE DEGRIPPANT ROST-OFF PLUS 300ML

Version 9.2 Date de révision: 07.03.2019 Numéro de la FDS: 327066-00002 Date de dernière parution: 20.11.2018
Date de la première version publiée: 15.12.2009

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261 Éviter de respirer les aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)

**BOMBE DEGRIPPANT ROST-OFF PLUS
300ML**

Version 9.2 Date de révision: 07.03.2019 Numéro de la FDS: 327066-00002 Date de dernière parution: 20.11.2018
Date de la première version publiée: 15.12.2009

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	Non attribuée 01-2119471843-32	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 70 - < 90
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-55-8 265-158-7 649-468-00-3 01-2119487077-29	Asp. Tox. 1; H304	>= 10 - < 20
Phénol isopropylié, phosphate (3:1)	68937-41-7 273-066-3	Repr. 2; H361 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	>= 0,0025 - < 0,025
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
Dioxyde de carbone	124-38-9 204-696-9	Press. Gas Liquefied gas; H280	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau.
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

BOMBE DEGRIPPANT ROST-OFF PLUS 300ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.11.2018
9.2	07.03.2019	327066-00002	Date de la première version publiée: 15.12.2009

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La distance de retour de flamme peut être considérable.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

BOMBE DEGRIPPANT ROST-OFF PLUS 300ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.11.2018
9.2	07.03.2019	327066-00002	Date de la première version publiée: 15.12.2009

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Enlever avec un absorbant inerte.
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable.
Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

BOMBE DEGRIPPANT ROST-OFF PLUS 300ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.11.2018
9.2	07.03.2019	327066-00002	Date de la première version publiée: 15.12.2009

- Ventilation locale/totale : Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.
A utiliser uniquement dans une zone équipée d'une ventilation antidéflagrante par aspiration si conseillé par l'évaluation du potentiel d'exposition local
- Conseils pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les vêtements.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Ne pas avaler.
Éviter le contact avec les yeux.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- Mesures d'hygiène : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les contenants : Garder sous clef. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Ne pas percer ou brûler même après usage. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
Substances et mélanges autoréactifs
Peroxydes organiques
Oxydants
Matières solides inflammables
Liquides pyrophoriques
Matières solides pyrophoriques
Substances et mélanges auto-échauffants
Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables
Explosifs
- Température de stockage recommandée : 10 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

BOMBE DEGRIPPANT ROST-OFF PLUS 300ML

Version 9.2 Date de révision: 07.03.2019 Numéro de la FDS: 327066-00002 Date de dernière parution: 20.11.2018
Date de la première version publiée: 15.12.2009

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	Non attribuée	VME (Vapeur)	1.000 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Ces fractions d'hydrocarbures sont classées C1a et M1b sauf si elles contiennent moins de 1 % en poids de benzène, Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste restent valables simultanément, Une valeur d'objectif de 500 mg/m ³ avait été prévue par la circulaire du 12 juillet 1993, elle devait être réexaminée en 1995 mais ne l'a pas été., Valeurs limites indicatives			
		VLCT (VLE) (Vapeur)	1.500 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Ces fractions d'hydrocarbures sont classées C1a et M1b sauf si elles contiennent moins de 1 % en poids de benzène, Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste restent valables simultanément, Valeurs limites indicatives			
Dioxyde de carbone	124-38-9	TWA	5.000 ppm 9.000 mg/m ³	2006/15/EC
Information supplémentaire	Indicatif			
		VME	5.000 ppm 9.000 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Phénol isopropylié, phosphate (3:1)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,145 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	700 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,416 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	2000 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	16 mg/cm ²
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,07 mg/m ³

**BOMBE DEGRIPPANT ROST-OFF PLUS
300ML**

Version 9.2 Date de révision: 07.03.2019 Numéro de la FDS: 327066-00002 Date de dernière parution: 20.11.2018
Date de la première version publiée: 15.12.2009

	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	350 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,208 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	100 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	8 mg/cm2
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,04 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	50 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	9,33 Aliments mg / kg
Phénol isopropylié, phosphate (3:1)	Eau douce	0 mg/l
	Eau de mer	0 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,015 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,185 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,018 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	2,5 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	1,85 Aliments mg / kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.
A utiliser uniquement dans une zone équipée d'une ventilation antidéflagrante par aspiration si conseillé par l'évaluation du potentiel d'exposition local
Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Lunettes de sécurité
L'équipement doit-il être conforme à NF l'EN 166

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : 480 min
Épaisseur du gant : 0,45 mm
Directive : DIN EN 374

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits

BOMBE DEGRIPPANT ROST-OFF PLUS 300ML

Version 9.2	Date de révision: 07.03.2019	Numéro de la FDS: 327066-00002	Date de dernière parution: 20.11.2018 Date de la première version publiée: 15.12.2009
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

- Protection de la peau et du corps : Porter les équipements de protection individuelle suivants: Vêtements de protection antistatiques retardateurs de flamme, sauf si l'évaluation démontre que le risque d'atmosphères explosives ou d'inflammation spontanée est faible.
- Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
L'équipement doit-il être conforme à NF l'EN 133
- Filtre de type : Appareil respiratoire autonome
-

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : Aérosol contenant un gaz liquéfié
- Propulseur : Isobutane, Propane, Dioxyde de carbone, Butane
- Couleur : jaune clair
- Odeur : de menthe
- Seuil olfactif : Donnée non disponible
- pH : Donnée non disponible
- Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 110 °C
- Point d'éclair : Non applicable
- Taux d'évaporation : Non applicable
- Inflammabilité (solide, gaz) : Aérosol extrêmement inflammable.
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité : 11 % (v)
-

BOMBE DEGRIPPANT ROST-OFF PLUS 300ML

Version 9.2	Date de révision: 07.03.2019	Numéro de la FDS: 327066-00002	Date de dernière parution: 20.11.2018 Date de la première version publiée: 15.12.2009
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : 1 % (v)
/ Limite d'inflammabilité inférieure

Pression de vapeur : Non applicable

Densité de vapeur relative : Non applicable

Densité : 0,778 g/cm³ (20 °C)
Méthode: DIN 51757

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité
Viscosité, cinématique : < 7 mm²/s

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Taille des particules : Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aérosol extrêmement inflammable.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.
Peut réagir avec les agents oxydants forts.

BOMBE DEGRIPPANT ROST-OFF PLUS 300ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.11.2018
9.2	07.03.2019	327066-00002	Date de la première version publiée: 15.12.2009

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcane, isoalcane, cycliques, <2% aromatiques:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.951 mg/m³
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 3.160 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4 mg/l

BOMBE DEGRIPPANT ROST-OFF PLUS 300ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.11.2018
9.2	07.03.2019	327066-00002	Date de la première version publiée: 15.12.2009

Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Phénol isopropylié, phosphate (3:1):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 200 mg/l
Durée d'exposition: 1 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 10.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Composants:

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcane, isoalcane, cycliques, <2% aromatiques:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation légère de la peau

Evaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcane, isoalcane, cycliques, <2% aromatiques:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

BOMBE DEGRIPPANT ROST-OFF PLUS 300ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.11.2018
9.2	07.03.2019	327066-00002	Date de la première version publiée: 15.12.2009

Phénol isopropylié, phosphate (3:1):

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	négatif
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités:

Type de Test	:	Test de Buehler
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	négatif
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

Phénol isopropylié, phosphate (3:1):

Type de Test	:	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Souris
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	équivoque

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
-----------------------	---	---

BOMBE DEGRIPPANT ROST-OFF PLUS 300ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.11.2018
9.2	07.03.2019	327066-00002	Date de la première version publiée: 15.12.2009

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Phénol isopropylylé, phosphate (3:1):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: négatif

Type de Test: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in vitro
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Mutagenicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)
Espèce: Hamster
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 475
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques:

Espèce : Rat
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 105 semaines
Résultat : négatif

BOMBE DEGRIPPANT ROST-OFF PLUS 300ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.11.2018
9.2	07.03.2019	327066-00002	Date de la première version publiée: 15.12.2009

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcane, isoalcane, cycliques, <2% aromatiques:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Phénol isopropylié, phosphate (3:1):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 421
Résultat: positif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire précoce
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

BOMBE DEGRIPPANT ROST-OFF PLUS 300ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.11.2018
9.2	07.03.2019	327066-00002	Date de la première version publiée: 15.12.2009

Composants:

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Phénol isopropylié, phosphate (3:1):

Voies d'exposition : Ingestion
Organes cibles : Glande surrénale
Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations >10 à 100 mg/kg de poids corporel.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques:

Espèce : Rat
NOAEL : 10.186 mg/m³
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 13 Sem.

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités:

Espèce : Lapin
NOAEL : 1.000 mg/kg
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 4 Sem.
Méthode : OCDE ligne directrice 410
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Rat
NOAEL : > 980 mg/m³
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition : 4 Sem.
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Phénol isopropylié, phosphate (3:1):

Espèce : Rat
NOAEL : < 25 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 jours
Méthode : OCDE ligne directrice 408

BOMBE DEGRIPPANT ROST-OFF PLUS 300ML

Version 9.2	Date de révision: 07.03.2019	Numéro de la FDS: 327066-00002	Date de dernière parution: 20.11.2018 Date de la première version publiée: 15.12.2009
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques:

- | | | |
|---|---|--|
| Toxicité pour les poissons | : | LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 10 - 30 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 22 - 46 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques | : | EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires |
| | | NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h |
-

BOMBE DEGRIPPANT ROST-OFF PLUS 300ML

Version 9.2	Date de révision: 07.03.2019	Numéro de la FDS: 327066-00002	Date de dernière parution: 20.11.2018 Date de la première version publiée: 15.12.2009
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : LL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau

Phénol isopropylié, phosphate (3:1):

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 2,5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,31 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,0031 mg/l
Durée d'exposition: 33 jr
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et : NOEC: 0,0415 mg/l

BOMBE DEGRIPPANT ROST-OFF PLUS 300ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.11.2018
9.2	07.03.2019	327066-00002	Date de la première version publiée: 15.12.2009

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

Dioxyde de carbone:

Toxicité pour les poissons : NOEC (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 89 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 31 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Phénol isopropylié, phosphate (3:1):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 17,9 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Phénol isopropylié, phosphate (3:1):

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

BOMBE DEGRIPPANT ROST-OFF PLUS 300ML

Version 9.2	Date de révision: 07.03.2019	Numéro de la FDS: 327066-00002	Date de dernière parution: 20.11.2018 Date de la première version publiée: 15.12.2009
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Facteur de bioconcentration (FBC): 776
Méthode: OCDE ligne directrice 305

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: > 4

Dioxyde de carbone:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 0,83

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être dangereux.
Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels conteneurs à la chaleur, aux flammes, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ils peuvent exploser et causer des blessures et / ou la mort.
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.
Vider complètement les bombes aérosols (y compris le gaz propulseur)

Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

produit usagé
16 05 04, gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

produit inutilisé

BOMBE DEGRIPPANT ROST-OFF PLUS 300ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.11.2018
9.2	07.03.2019	327066-00002	Date de la première version publiée: 15.12.2009

16 05 04, gaz en récipients à pression (y compris les halons)
contenant des substances dangereuses

emballages souillés
15 01 10, emballages contenant des résidus de substances
dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN	:	UN 1950
ADR	:	UN 1950
RID	:	UN 1950
IMDG	:	UN 1950
IATA	:	UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	:	AÉROSOLS
ADR	:	AÉROSOLS
RID	:	AÉROSOLS
IMDG	:	AEROSOLS
IATA	:	Aerosols, flammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	:	2
ADR	:	2
RID	:	2
IMDG	:	2.1
IATA	:	2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADN		
Groupe d'emballage	:	Non réglementé
Code de classification	:	5F
Étiquettes	:	2.1

ADR		
Groupe d'emballage	:	Non réglementé
Code de classification	:	5F
Étiquettes	:	2.1
Code de restriction en tunnels	:	(D)

BOMBE DEGRIPPANT ROST-OFF PLUS 300ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.11.2018
9.2	07.03.2019	327066-00002	Date de la première version publiée: 15.12.2009

RID

Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Numéro d'identification du danger : 23
Étiquettes : 2.1

IMDG

Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : 2.1
EmS Code : F-D, S-U

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203
Instruction d'emballage (LQ) : Y203
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Flammable Gas

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203
Instruction d'emballage (LQ) : Y203
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Flammable Gas

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

BOMBE DEGRIPPANT ROST-OFF PLUS 300ML

Version 9.2	Date de révision: 07.03.2019	Numéro de la FDS: 327066-00002	Date de dernière parution: 20.11.2018 Date de la première version publiée: 15.12.2009
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
P3a	AÉROSOLS INFLAMMABLES	150 t	500 t
34	Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).	2.500 t	25.000 t

Maladies Professionnelles : 84, 36, 34

BOMBE DEGRIPPANT ROST-OFF PLUS 300ML

Version 9.2	Date de révision: 07.03.2019	Numéro de la FDS: 327066-00002	Date de dernière parution: 20.11.2018 Date de la première version publiée: 15.12.2009
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

(R-461-3, France)

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 84,46 %

Règlement (CE) no 648/2004, comme amendé : 30 % et plus: Hydrocarbures aliphatiques
moins de 5 %: Phosphates
Autres constituants: Parfums

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox. : Danger par aspiration
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Press. Gas : Gaz sous pression
Repr. : Toxicité pour la reproduction
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2006/15/EC : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle

BOMBE DEGRIPPANT ROST-OFF PLUS 300ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.11.2018
9.2	07.03.2019	327066-00002	Date de la première version publiée: 15.12.2009

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
2006/15/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Classification du mélange:

Aérosol 1 H222, H229

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'éva-

BOMBE DEGRIPPANT ROST-OFF PLUS 300ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.11.2018
9.2	07.03.2019	327066-00002	Date de la première version publiée: 15.12.2009

		évaluation des produits
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

FR / FR